

## TERMES DE REFERENCE

### Mission d'Assistance Technique (AT) pour le lancement du programme « au fil de l'eau » porté par le CRESICA (Nouvelle-Calédonie)

Consultation financée au titre du Contrat de Développement Intercollectivités (CDEI) 2017-2021

#### 1. CONTEXTE

##### 1.1 Bénéficiaires de la mission

Les bénéficiaires de l'assistance technique sollicitée dans le cadre de la présente mission sont les membres du Consortium de Coopération pour la Recherche, l'Enseignement Supérieur et l'Innovation en Nouvelle-Calédonie (CRESICA) à savoir :

- **Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), le Centre Hospitalier Territorial Gaston-Bourret (CHT), le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Institut Agronomique Néo-Calédonien (IAC), l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER), l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), l'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC).**

Le CRESICA a pour vocation de construire des liens forts entre les membres, dans le cadre d'un partenariat étroit avec l'Etat, la Nouvelle-Calédonie et ses trois provinces. La création du consortium s'inscrit dans les orientations de la Loi du 22 juillet 2013 : « Sur un territoire donné, qui peut être académique, ou inter-académique, sur la base d'un projet partagé, les établissements d'enseignement supérieur et les organismes de recherche s'engagent à coordonner leurs offres de formation et leur stratégie de recherche et de transfert. »

C'est l'aboutissement d'une volonté commune de mieux coordonner les activités de recherche menées en Nouvelle-Calédonie en recherchant les pistes de synergie et de mutualisation des moyens liant étroitement formation-recherche-innovation et transfert. Ainsi, la volonté manifestée par l'État, la Nouvelle-Calédonie et les collectivités provinciales en charge du développement se conjugue à celle des principales institutions académiques. La dispersion des moyens de recherche en Nouvelle-Calédonie plaide, en effet, en faveur :

- d'une coopération entre établissements de façon à éviter la tentation du repli sur soi ;
- d'un gain collectif ;
- de la nécessité d'une identité visible et reconnue localement et à l'international qui permettra un changement d'échelle et un élargissement du périmètre d'influence.

##### 1.2 Contexte régional

Le contrat de développement Etat-Intercollectivités (CDEI) est un des outils du rééquilibrage en Nouvelle-Calédonie, créés par la loi référendaire de 1988 et confirmés par la loi organique de 1999. A travers eux, l'Etat et les collectivités de Nouvelle-Calédonie financent des domaines aussi variés que le logement social, les

infrastructures de bases, les équipements publics, la santé, la culture, la jeunesse, la formation professionnelle, le développement économique, le développement durable ou encore la recherche. Le présent contrat couvre la période 2017-2021 ainsi qu'en a décidé le XIIème comité des signataires réuni le 3 octobre 2014.

Le programme « Au fil de l'eau » est une opération qui répond à l'enjeu «Recherche et Développement » du CDEI. Il est fondé sur plusieurs démarches et documents stratégiques qui associent les collectivités, le monde économique et les acteurs de la recherche :

- le Schéma d'Aménagement et de Développement (SAD) NC2025 avec notamment le renforcement du continuum enseignement supérieur – recherche et innovation ;
- les assises de l'Eau organisées en 2008 par le Conseil économique et social ;
- la Stratégie Territoriale pour l'Innovation (STI) qui inclut parmi les 4 domaines de spécialisation la préservation et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles de la chaîne au récif ;
- le Schéma stratégique Energie – Climat qui vise notamment à identifier et mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.

### **1.3 Description du programme « au fil de l'eau »**

La question de l'eau constitue une voie de recherche structurante interdisciplinaire et interinstitutionnelle qui répond aux besoins de la Nouvelle-Calédonie et de ses collectivités qui, à un titre ou un autre, sont toutes concernées par la gestion de l'eau. Scientifiquement, cette thématique est en lien avec la valorisation du capital naturel, la santé et la gouvernance des ressources et des espaces qui sont les 3 piliers du CRESICA.

#### a) Objectifs globaux de l'opération

- appuyer les politiques publiques concernant la gestion intégrée de l'eau et de ses usages ;
- consolider la politique de site en matière d'Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation (ESRI) en Nouvelle-Calédonie dans un contexte d'internationalisation notamment par une diversification des sources de financements à moyen et long termes (PIA3 Outre Mer, H 2020 et 2027) associant les collectivités et le monde économique.

#### b) Objectifs spécifiques de l'opération

- en préalable, coordonner l'établissement d'un bilan des connaissances existantes liées à la problématique « eau » ; mise en cohérence thématique comprenant un diagnostic scientifique sur les problématiques prioritaires en matière d'hydrologie, mobilisant les compétences et les données des scientifiques et celles des services des collectivités;
- acquérir des connaissances scientifiques sur la ressource en eau, au travers de projets transversaux :
  - de caractérisation des hydrosystèmes (qualité, quantité, fonctionnement, suivi des impacts),
  - de mise en perspective de cette connaissance au regard des enjeux sociétaux, des usages et des modes de gouvernance en intégrant une prospective sur les impacts anthropiques et le changement climatique pour une aide à la décision.

## **2. DESCRIPTION DE LA MISSION**

La mission principale sera d'assister le comité de site du CRESICA dans la **1ère phase** du programme « au fil de l'eau ». Cette tâche sera effectuée avec la collaboration de toutes les parties impliquées dans le programme et dans le respect des principes et procédures du CDEI 2017-2021.

### **2.1 Objectif global**

L'objectif principal de la mission est de fournir une assistance technique au comité de site du CRESICA, opérateur du programme. Il s'agit en particulier de la préparation, de l'élaboration et de la rédaction de documents de programmation et de gouvernance.

## **2.2 Objectifs spécifiques**

- **Objectif spécifique 1** : **Elaboration d'un bilan des connaissances existantes** liées à la problématique « eau » ; mise en cohérence thématique, comprenant un diagnostic scientifique sur les problématiques prioritaires en matière d'hydrologie, mobilisant les compétences et les données des scientifiques et celles des services des collectivités.
- **Objectif spécifique 2** : **Mise en place d'un comité de pilotage**, représenté par les membres du CRESICA, associant les services gestionnaires de l'eau des différentes collectivités, et les autres services techniques concernés par ces problématiques, chargé de définir et d'arbitrer sur les programmes scientifiques à conduire, les moyens à accorder (avec financements connexes), le calendrier, etc. ;
- **Objectif spécifique 3** : **Mise en place d'une cellule d'animation et d'appui à la maîtrise d'œuvre de projet** destinée notamment à faciliter :
  - la réflexion du comité de pilotage mais aussi des programmes scientifiques
  - la formalisation et le suivi des projets qui en résulteront dans une optique de pérennité d'action et d'évaluation de leurs impacts sur les politiques publiques ;

## **2.3 Services demandés**

Une assistance technique est demandée pour appuyer l'opérateur du programme « au fil de l'eau » dans sa phase préparatoire. La mission se déroulera à Nouméa (Nouvelle-Calédonie) avec d'éventuels déplacements sur le territoire.

Les consultants devront prendre en compte toute la documentation et informations pertinentes qui leur seront mises à disposition par le bénéficiaire pendant la prestation. Si cela est nécessaire, les consultants pourront demander au bénéficiaire de leur fournir toute donnée ou documentation additionnelle qu'ils jugeront essentielle pour remplir leur mission. Pendant toute la durée de la mission, les consultants devront travailler en étroite collaboration avec le comité de site CRESICA.

Le suivi de la mission d'expert sera assuré par la DGS de l'université de la Nouvelle-Calédonie en coordination avec les autres directions générales des établissements membres du CRESICA. Une liste non-exhaustive des personnes à rencontrer (titres et coordonnées) lors de la mission sera fournie par le comité de site du CRESICA.

*Dans ce contexte, les services suivants sont demandés:*

- **Tâche 1** : **Elaborer un diagnostic**

Sur base de la documentation disponible et d'entretiens à mener avec les acteurs clés du secteur de l'eau, les consultants préparent, réalisent et soumettent au CRESICA un diagnostic scientifique sur les problématiques prioritaires en matière d'hydrologie, mobilisant les compétences et les données des scientifiques et celles des services des collectivités.

- **Tâche 2** : **Proposer une modalité de gouvernance du programme**

Les consultants devront proposer un outil de pilotage et de suivi pour la mise en œuvre du programme, pour permettre un dialogue inclusif et une information optimale des parties prenantes, qui devra prendre la forme d'un comité de pilotage. Ce comité permettra de guider l'opérateur (CRESICA) sur le suivi et l'orientation du programme, les programmes de travail annuels et leurs rapports, les évaluations à mi-parcours, les activités à entreprendre, les moyens financiers à accorder etc. Le comité de pilotage devra inclure, l'opérateur, les services gestionnaires de l'eau des différentes collectivités, les autres services techniques concernés. Le cas échéant, il pourrait être envisagé d'y inclure ou d'inviter des experts techniques.

- **Tâche 3 : Organiser le recrutement de la cellule d’animation et d’appui à la maîtrise d’oeuvre**

Les consultants devront apporter leur concours aux opérations de recrutement des 3 postes financés par le CDEI (1 chef de projet, 2 chargés de mission) notamment à la rédaction des profils de poste et aux entretiens de recrutement. La sélection des candidats revient au comité de site du CRESICA, décideur in fine des candidats retenus. Dans l’hypothèse où les chargés de mission seraient recrutés avant le chef de projet et avant la fin de la mission, les consultants joueront le rôle de responsable fonctionnel en direction de ces personnes et pourront les associer aux tâches 1 et 2.

#### **2.4 Langue du contrat**

Toutes les communications et les documents devront se faire en français.

### **3. PROFIL DES CONSULTANTS**

#### **3.1 Profil des consultants**

L’équipe se composera de 1 ou 2 consultants expérimentés avec des compétences et connaissances dans les institutions et/ ou organismes de recherche. Ils doivent avoir une expérience dans la programmation et la mise en œuvre du CDEI ou équivalent (ex CPER), en particulier dans le domaine de. Les consultants doivent avoir des compétences d’analyse et remplir les qualifications universitaires requises. Ils doivent avoir une capacité démontrée à travailler de manière autonome.

L’équipe doit inclure le profil suivant :

<b>Expert</b>	Spécialiste de la planification et la gestion de projets scientifiques liés à l’environnement
<b>Formation</b>	Niveau Master en gestion de projets ou Master en environnement, sciences de l’environnement, droit de l’environnement
<b>Expérience</b>	Prérequis : <ul style="list-style-type: none"> <li>• expérience avérée dans le domaine des politiques publiques en matière d’environnement</li> <li>• expérience avérée dans le domaine de l’innovation et du transfert technologique</li> <li>• Connaissance accrue des politiques d’environnement, sciences de l’environnement, droit de l’environnement</li> <li>• Connaissance et expérience dans le domaine des procédures des CDEI ou équivalents (CPER),</li> <li>• Connaissance du contexte naturel, culturel, politique de la Nouvelle-Calédonie et plus largement de l’Océanie,</li> <li>• Aptitude à évaluer la capacité institutionnelle des institutions impliquées dans la mise en œuvre de programmes de développement</li> <li>• Expérience en communication et en interaction avec des acteurs variés : gouvernement, organisations régionales, ONG, associations, etc</li> </ul>
<b>Langue</b>	Exigée : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parfaite maîtrise du français, lu, écrit et parlé. La langue de cette mission est le français.</li> </ul>

#### **4. LIEU, DUREE ET DEBUT DE LA MISSION**

##### **4.1 Durée et fin prévisionnelle de la mission**

La mission se fera principalement à Nouméa (Nouvelle-Calédonie), à savoir du 15 juillet 2017 au 31/12/2017.

La mission des consultants se terminera au plus tard le 31/12/2017, sachant qu'il est souhaitable que le chef de projet prenne ses fonctions à Nouméa au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

#### **5. REPORTING, SUIVI ET EVALUATION**

Pendant toute la durée de la mission, l'équipe devra fournir des rapports mensuels sur l'avancée des travaux concernant l'état des lieux des différentes tâches.

#### **6. SOUMISSION / PRESENTATION**

Tous les rapports seront soumis à l'approbation du comité de site puis remis dans leur version finale.

#### **7. BUDGET**

La proposition devra détailler

- les coûts des activités liées à l'assistance technique telles que décrites dans le paragraphe 2,
- les éventuels frais annexes liés à la mission d'assistance technique (frais de déplacement, hébergement...)

La facture finale doit être accompagnée d'un rapport de vérification de dépenses.